



Tourcoing

Hôtel de Ville

10 place Victor Hassebroucq
BP 80479
59208 Tourcoing Cedex
Tél. : 03 20 23 37 00
Fax : 03 20 23 37 99

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU NORD
VILLE DE TOURCOING

Direction du Rayonnement culturel
DFCPAJI_D2026_0068

MUba Eugène Leroy
Mise à disposition gracieuse
du MUba Eugène Leroy

Nous, Maire de la Ville de Tourcoing,

Vu, la délibération du Conseil Municipal n° 5 du 13 Septembre 2020 portant application des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son 5° ;

Vu, l'arrêté de délégation n°DCPAJI_AR2025_0019 du 5 mai 2025 portant délégation de signature à Monsieur Peter MAENHOUT, Adjoint au Maire ;

Considérant la demande de l'association Lions Club Alliance Roubaix Tourcoing qui a sollicité la mise à disposition du MUba Eugène Leroy pour l'organisation d'une soirée concert en partenariat avec le musée ;

Considérant que la Ville de Tourcoing, propriétaire du Muba Eugène Leroy, mène une politique de soutien à la vie culturelle locale et de valorisation de son patrimoine ;

DECIDONS

Article 1 : De signer une convention avec l'association Lions Club Alliance Roubaix Tourcoing dont le siège social est situé au 31, rue de Linselles à Tourcoing (59200), dont le numéro de RNA est le W595005177, représentée par Monsieur Philippe Parmentier, président de l'association, pour la mise à disposition à titre gracieux du MUba Eugène Leroy, le mardi 24 mars 2026, pour l'organisation d'une soirée « *Récital de piano – Mirabelle Kajenjeri* ».

Article 2 : La présente décision sera transcrite sur le registre des décisions.

Article 3 : Conformément aux deux derniers alinéas de l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de cette décision lors de la prochaine séance au Conseil Municipal.

Article 4 : Ampliation de la présente décision sera transmise à la préfecture du Nord pour contrôle de légalité, aux services de la Ville de Tourcoing pour application, à la trésorerie pour information.

Article 5 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours administratif devant Madame le Maire de Tourcoing dans un délai de deux mois à compter de la date de sa notification.

Un recours contentieux peut être formé devant le Tribunal Administratif de LILLE, 5 rue Geoffroy Saint-Hilaire, CS 62039, 59014 LILLE CEDEX, dans le délai de deux mois à compter de la réponse de l'administration au recours administratif ou à compter de la notification de ladite décision. Le Tribunal peut être saisi via l'application informatique « Télé recours citoyens » accessible sur le site Internet www.telerecours.fr.

Fait à TOURCOING, en l'Hôtel de Ville, le 23/02/2026

Maenhout. P.

Pour le Maire,
Peter MAENHOUT
Adjoint délégué à la Culture

Accusé Réception en Préfecture le : 26 FEV. 2026

Publié sur le site de la Ville le : 26 FEV. 2026

BUDGET PRIN

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : **DAJI_D2026_0068**

avec **0** pièce(s) jointe(s)

Date de décision : **26/02/2026**

Objet : **Convention de mise à disposition du Muba au profit de l'association Lions Club**

Nature : **Arrêtés individuels**

Matière : **Domaine et patrimoine - Locations**

Date de télétransmission : **26/02/2026** Agent de transmission : **AUTOMATE**

Acte : **DFCPAJI_D2026_0068 = D_cision M_D Gracieuse MUba = Lions Club_signe.pdf**

Annexes :

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA PREFECTURE

DEPARTEMENT 059

Identifiant de l'acte : **059-215905993-20260226-DAJI_D2026_0068-AI**

Date de réception de l'acte par la Préfecture : **26/02/2026**

